

ction de la Famille de Medicis, conformément à ce qui est stipulé dans le Traité de la Quadruple Alliance.

IV. Le 18. le Roi prit medecine par précaution. S. M. va, dit on, acheter les riches Tapisseries du feu Cardinal du Bois, & en payer la valeur à ses Héritiers, pour en faire present à l'Eglise de *St. Germain de l'Auxerois*. Elles consistent en dix pieces faites sur le dessein du fameux *Raphaël*, & representent l'incendie del *Burgo*, *Attila* & l'*Ecole des Atheniens*. Le Roi a augmenté l'Apanage de Mr. le Duc d'Orleans du Comté de *Blois* & du Duché de *Vendôme*, & Mr. d'Argenson, Chancelier de S. A. R. doit en aller prendre possession, les Lettres Patentes en ayant été expedées & enregistrées au Parlement le 25. Ce Prince vient d'assigner à l'Abbé Moneken, Chapelain de la feu Duchesse Douairiere d'Orleans sa Mere, de même qu'à tous les autres Domestiques de cette Princesse, à chacun une pension annuelle de 500. livres, à prendre sur différentes Abbayes. Le voyage du Roi à *Fontainebleau* est fixé à l'Automne de l'année 1724. Son sejour dans cette Maison Royale sera de six semaines, & le Duc d'Antin Surintendant des Bâtimens y a envoyé quantité d'Ouvriers pour y faire les réparations necessaires. La Cour a pris un deuil de six semaines pour la mort de l'Electeur de *Cologne*, Grand Oncle de S. M., & le Marquis *Cosini* Ministre de *Toscane*, est attendu ici de *Cambrai* pour notifier celle du Grand Duc; après quoi S. M. & Mr. le Duc d'Orleans avec toute la Maison, le porteront encore six autres semaines. Le 21. on reçut ici l'agréable nouvelle que la Princesse Epouse du Prince Héritaire de *Modene* étoit heureusement accouchée d'un Prin-